

# SUNDGAU FRONTIÈRES

Leader 2014 - 2020

« **Construisons ensemble 2020,  
changeons d'ère!**

Un réseau d'initiatives durables dans un  
espace de coopération »

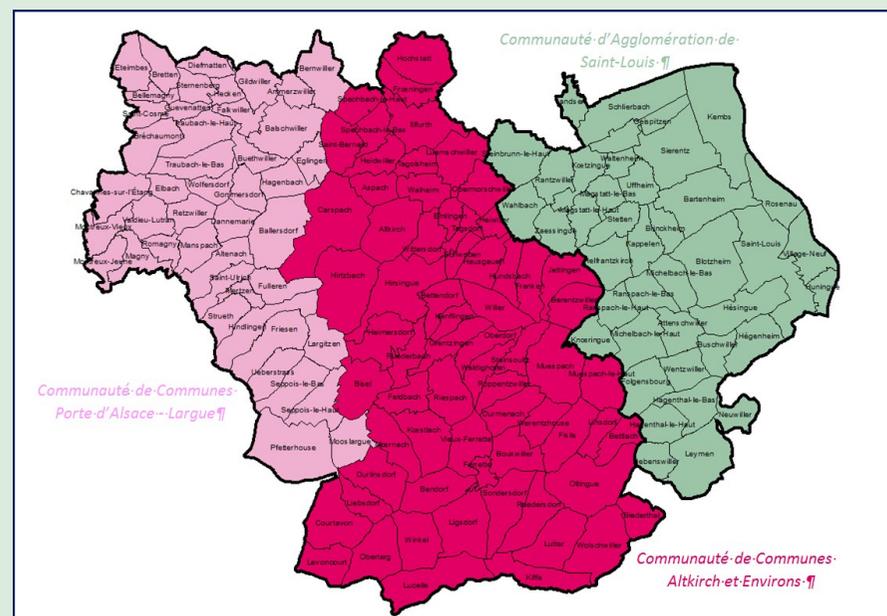
GAL Sundgau-3F



GUIDE DU PROGRAMME LEADER

## Le Programme Européen LEADER

Fonds européen pour le Développement Local géré  
par des Acteurs Locaux (Groupe d'Action Locale ou GAL) et  
à destination des porteurs de projets locaux privés ou publics



Vous recherchez des financements pour des projets **innovants** et  
**structurants**, répondant à la stratégie suivante ?

Le GAL dispose d'une enveloppe d'**1 M €**  
pour la période 2014-2020

## La stratégie

« CONSTRUISONS ENSEMBLE 2020, CHANGEONS D'ÈRE!

UN RÉSEAU D'INITIATIVES DURABLES DANS UN ESPACE DE COOPÉRATION »

Cette stratégie se fonde sur l'appui aux réseaux d'initiatives durables et la coopération multi-territoriale, y compris transfrontalière. Ces initiatives et cette coopération permettront de répondre aux enjeux du territoire. La stratégie LEADER intègre ainsi divers secteurs que sont l'économie, la culture, l'environnement, les mobilités, l'urbanisme de qualité, pour le projet commun de territoire entre le Pays du Sundgau et celui de Saint-Louis et des Trois Frontières.

Par cette stratégie, le territoire se prépare ainsi à structurer un réseau d'espaces-tests pour innover, expérimenter, capitaliser et mettre en réseau. Il sera ainsi pilote de son attractivité territoriale. Il sera mieux préparé aux recompositions économiques, sociales et climatiques.

Ainsi, à travers cette stratégie de développement commune, les deux territoires souhaitent favoriser le développement durable et la cohésion territoriale, et tisser des liens transfrontaliers dans la durée. Ils mettent l'accent sur le développement économique territorial en soutenant le développement des pratiques innovantes, créatrices de valeur ajoutée à partir des ressources locales. Ce programme LEADER permettra également de préparer l'avenir par l'expérimentation et le transfert de connaissances.

→ Merci de contacter l'équipe technique du GAL pour vérifier l'éligibilité de votre projet

## Ambition « TRANSITION ÉNERGÉTIQUE »

Vivre dans un territoire à performance économique et écologique

OBJECTIFS

Préserver, protéger, mettre en valeur l'environnement et le cadre de vie remarquable du territoire tout en diminuant l'impact de l'homme sur ce dernier et favoriser la transition énergétique du territoire

- Expérimentations dans l'agro-écologie et l'agroforesterie
- Structuration de la filière bois locale
- Economie circulaire
- Energies renouvelables (hors panneaux solaires et méthanisation)
- Rénovation énergétique en vue de l'implantation d'une activité économique, culturelle ou sociale
- Etude de requalification des friches
- Accompagnement vers l'urbanisme durable en cohérence avec les SCoT
- Nouvelles formes d'habitat durable initiées par des collectifs de particuliers
- Actions des Plans Climats ou de la démarche de labellisation Cit'ergie
- Pratiques éco-citoyennes impulsées par des associations ou des entreprises
- Communication, sensibilisation, formation sur ces thématiques

TYPES D'OPERATION

Ne sont pas éligibles:

Les projets de rénovation du patrimoine (par exemple les chapelles, calvaires, etc.)

Les projets de rénovation énergétique de l'habitat ou des bâtiments à vocation de service public



Exemple de recyclerie

### IDEES DE PROJETS

Recycleries, ressourceries  
Habitat participatif,  
autopromotion  
Plans de réduction des  
déchets dans une entreprise  
Etc.



## Ambition « MOBILITÉ »

Se déplacer durablement dans le territoire et se connecter avec les territoires voisins

**Objectifs**  
**Limiter l'usage de la voiture individuelle, en encourageant l'utilisation des transports durables, le développement de nouvelles solutions de déplacement alternatives et la diversification des services à destination des usagers des transports en commun**

OBJECTIFS

- Types d'opération**
- Outils d'analyse, d'observations et d'informations sur les mobilités
  - Plan de déplacements, Schémas de transport
  - Communication, sensibilisation sur les transports durables
  - Pratiques de mobilité durable impulsées par des entreprises ou des associations
  - Numérique dans le domaine de la mobilité
  - Nouveaux services pour les usagers des transports en commun
  - Développement de l'intermodalité
  - Activités ou services favorisant les mobilités durables
  - Actions visant à limiter l'usage de la voiture dans le cadre professionnel

*Les projets de création ou réfection de pistes cyclables ou de voies vertes sont inéligibles*

### IDEES DE PROJETS

Observatoires de la mobilité  
 Autostop organisé, Transport solidaire  
 Espaces de co-working, équipements de visioconférence  
 Etc.



Exemple d'autostop organisé



Exemple d'espace de co-working

## Ambition « ÉCONOMIE LOCALE »

Bénéficier d'une économie locale de proximité dynamique

**Objectifs**  
**Développer l'économie locale en capitalisant sur le pouvoir d'achat important des ménages, sur les savoir-faire locaux, et sur la capacité d'innovation des entreprises locales**

OBJECTIFS

- Outils d'analyse, d'observations et d'informations sur le tissu économique local
- Projets facilitant l'accueil et l'implantation de nouvelles activités économiques sur le territoire
- Accompagnement à la création-reprise d'entreprises
- Nouveaux services collectifs à destination des entreprises
- Mise en réseau des entreprises, projets interprofessionnels
- Projets innovants par des entreprises et des commerces locaux
- Projets numériques innovants
- Etudes pour des projets de transformation et commercialisation de produits locaux
- Structuration de la filière Produits agricoles locaux dans la restauration collective
- Plateformes de vente en ligne
- Communication, animation et promotion des comportements d'achat local
- Promotion, développement et transmission des savoir-faire traditionnels locaux

TYPES D'OPERATION

### IDEES DE PROJETS

Couveuses d'activités, coopératives d'activités  
 Services de restauration inter-entreprises, conciergeries d'entreprises  
 Ateliers de fabrication numérique (Fab Lab)  
 Drives fermiers, Paniers collectifs  
 Etc.



FAB LAB



Exemple de produits fermiers en libre-service

## Ambition « VIVRE ENSEMBLE »

Renforcer la cohésion sociale, culturelle et territoriale

Assurer l'adaptation du territoire aux changements sociétaux en cours et à l'arrivée de nouvelles strates de population, grâce à la culture comme vecteur de cohésion sociale

OBJECTIFS

TYPES D'OPERATION

- ❑ Offre culturelle contemporaine innovante
- ❑ Initiatives favorisant la cohésion sociale
- ❑ Projets culturels mixtes public/privé, amateur/professionnel, rural/urbain, intergénérationnels, interterritoriaux
- ❑ Projets de création artistique expérimentaux ou innovants
- ❑ Projets culturels en lien avec le développement durable
- ❑ Projets de coopération entre institutions culturelles et associations
- ❑ Mise en réseau, projets transfrontaliers
- ❑ Résidences d'artistes
- ❑ Expérimentations ou coopérations permettant de renouveler les événements existants sur le territoire

*Les fêtes de village et jumelage sont inéligibles*

*Les événements culturels existants sont éligibles uniquement en cas d'innovation ou de mise en place d'un nouveau partenariat*

### IDEES DE PROJETS

Résidences d'artistes itinérantes  
Jardins partagés, animations intergénérationnelles, ateliers (éco)-citoyen  
Etc.



Exemples de jardin partagé et de projet culturel innovant

## Ambition « ATTRACTIVITÉ TERRITORIALE »

Protéger et mettre en valeur les atouts du territoire

Capitaliser sur les atouts du territoire (situation géographique, cadre de vie, etc.) pour développer une offre touristique variée et innovante et pour renforcer son attractivité

OBJECTIFS

TYPES D'OPERATION

- ❑ Stratégies de marketing territorial
- ❑ Signalétiques territoriales organisées
- ❑ Mise en réseau de sites touristiques
- ❑ Produits touristiques en lien avec les agglomérations voisines
- ❑ Hébergements touristiques innovants ou respectueux de l'environnement
- ❑ Nouveaux services liés au numérique pour les habitants et les touristes
- ❑ Activités touristiques liées à la protection des patrimoines naturels ou culturels
- ❑ Mise en valeur et gestion des paysages
- ❑ Projets touristiques structurants
- ❑ Projets agro-touristiques
- ❑ Activités de loisirs en plein air innovantes
- ❑ Événements touristiques de rayonnement supra-territorial
- ❑ Sensibilisation, information et formation des acteurs sur ces thématiques

*La conception et la réalisation de sentiers pédagogiques et de découverte sont inéligibles*



Exemples d'accrobranche et d'hébergements atypiques

### IDEES DE PROJETS

Eco-gîtes, Hébergements atypiques (cabanes dans les arbres, yourtes, tipis)  
Hot spots WIFI  
Accrobranche, Parc aventure  
Etc.

## Ambition « COOPÉRATION »

*Coopérer, partager, innover pour créer des synergies et des opportunités*

**Tisser des liens entre les acteurs économiques, les porteurs de projets, les programmes territoriaux en cours et les territoires extérieurs, y compris limitrophes**

OBJECTIFS

La construction d'actions communes avec d'autres territoires permet de prolonger la stratégie locale de développement, d'acquérir de **nouvelles compétences**, de **mutualiser des moyens** et apportent ainsi une réelle valeur ajoutée à la démarche

Le GAL peut mener une action commune avec d'autres territoires **français ou européens**, ruraux ou non

TYPES D'OPERATION

- Préparation technique en Amont des projets de coopération :
  - Recherche de partenaires,
  - Organisation de visites et de réunions,
  - Constitution d'un partenariat
- Projets de coopération, dont les actions doivent s'inscrire dans la stratégie du GAL

### PISTES DE COOPÉRATION

Circuits courts et outils collectifs  
Plateformes de mobilité durable  
Mutation économique et sociale  
Mutation climatique et adaptations induites  
Art et développement durable  
Cohésion sociale par la culture  
Etc.



## Les Dépenses admissibles

- ● ● *Frais d'études, de conseil, d'expertises en lien avec l'opération*
- ● ● *Frais de formation en lien avec l'opération*
- ● ● *Frais de communication en lien avec l'opération*
- ● ● *Frais relatifs à l'organisation d'un évènement ou d'une action en lien avec l'opération*
- ● ● *Pour les associations et les structures publiques uniquement, et sur une durée maximale de 18 mois : Dépenses de personnel liées à l'opération*
- ● ● *Equipement et matériel en lien avec l'opération*
- ● ● *Acquisition ou développement en externe de logiciels informatiques/applications et acquisition de brevets, licences, droits d'auteur et marques commerciales*
- ● ● *Travaux et aménagements extérieurs en lien avec l'opération*

*Les matériels et équipements d'occasion, les frais de déplacement et les frais de structure non spécifiques à l'opération ne sont pas éligibles*

## Les Bénéficiaires

- Associations déclarées
- Entreprises
- Agriculteurs et leurs groupements
- Particuliers (*uniquement pour des projets s'inscrivant dans l'ambition Attractivité territoriale*)
- Syndicats (sauf syndicat professionnel)
- Fondations
- Collectivités territoriales et groupements de collectivités territoriales
- Etablissements publics

*Les dépenses admissibles ainsi que les bénéficiaires peuvent être légèrement différents d'une ambition à l'autre  
Pour plus d'informations, contactez l'équipe technique*

## Les règles de financements

### Nécessité de trouver un cofinancement public:

L'aide LEADER ne peut être mobilisée qu'en **contrepartie** d'une aide publique **nationale** (par exemple une subvention de la Région, du Département, d'une Communauté de communes, d'une Commune, etc.). De plus, son montant dépend du montant de cette contrepartie.

Dans le cas d'un projet porté par une collectivité territoriale, cette contrepartie peut être apportée par la collectivité elle-même

### Part d'autofinancement:

Nécessité d'apporter un autofinancement minimal de **20 %**

Dans le cas particulier d'opérations portées par des **associations**, cette part minimale d'autofinancement est de **10%**

### Montants plancher et plafond:

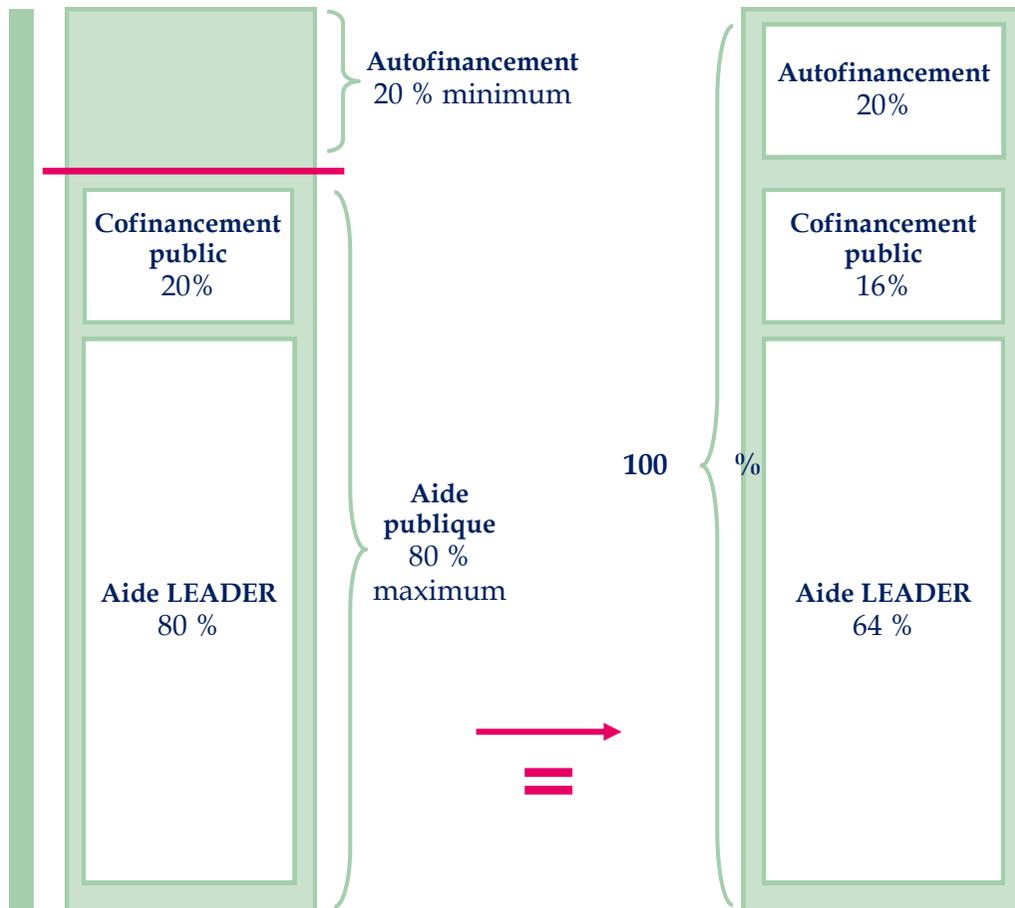
- Assiette éligible minimale à l'instruction (correspondant au montant minimum des dépenses éligibles) = **5 000 €**
- Subvention LEADER maximale = **50 000 €**

→ Merci de contacter l'équipe technique du GAL pour le montage financier de votre projet et le calcul de l'aide LEADER

## Exemple de plans de financement

## Points de vigilance

### Exemple théorique :



Clé de répartition de l'Aide Publique:

20 % Cofinancement Public / 80 % LEADER

### Eligibilité des dépenses:

Nécessité de déposer une **déclaration d'intention** de projet avant tout démarrage de projet et signature de devis, factures, ou engagement de prestataire

### Vérification du caractère raisonnable des coûts:

Nécessité de fournir **plusieurs devis**, par nature de dépenses:

- < 3 000 € HT: 1 devis
- Entre 3 000 et 90 000 € HT: 2 devis
- > 90 000 € HT: 3 devis

Pour les demandeurs soumis au respect de la commande publique :

Conformément au décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, nécessité de **tracer la publicité et la mise en concurrence**, et de conserver toutes les pièces justificatives

### Obligations en matière de publicité:

Nécessité d'afficher les logos de l'UE et de LEADER sur **tous les supports** de communication, site internet et sur les projets d'investissement

### Avance de trésorerie:

Le versement de la subvention ne s'effectuera qu'une fois le projet réalisé, sur **présentation des factures acquittées**. Nécessité de prévoir l'avance de trésorerie et de conserver tous les éléments et justificatifs liés au projet. Le versement d'acomptes est toutefois possible sur présentation de justificatifs

## La Procédure de sélection

Un porteur a un projet ...

Prise de Contact avec l'Equipe Technique  
Dépôt d'une Déclaration d'intention, à partir de laquelle  
un Accusé de réception est émis  
Dépôt d'un dossier de Demande de subvention

### EQUIPE TECHNIQUE

Contacts  
Pays du Sundgau

Contact  
Pays Saint-Louis

Vérification de l'éligibilité du projet  
Accompagnement du porteur de projet  
(recherche de financements, montage du dossier)  
Instruction règlementaire

### COMMISSIONS THÉMATIQUES

Présentation du projet par le porteur  
Avis consultatif sur l'opportunité du projet

### COMITÉ DE PROGRAMMATION

Collège Public

Collège Privé

Organe décisionnel

Evaluation des projets (sur la base de critères de sélection)  
Délibération de l'octroi ou non de la subvention

## Vos Contacts GAL Sundgau-3F

**Gérard LANDEMAINE**

Président du GAL Sundgau-3F

**Laetitia PAJOT**

Coordinatrice du Programme LEADER

03 89 25 96 91

**Virginie WALTZ**

Animatrice LEADER, Saint-Louis Agglomération

03 89 70 33 47

Pays du Sundgau

Quartier Plessier Bâtiment 3

39, Avenue du 8ème Régiment de Hussards

68130 ALTKIRCH

**info@sundgau3f.fr**

**Plus d'informations : [www.sundgau3f.fr](http://www.sundgau3f.fr)**

